



entreprise en liquidation et condamnation aux Prud'hommes

Par **LeConcorde**, le **04/02/2019** à **21:49**

Bonjour,

j'ai saisi les prud'hommes pour faire condamner mon entreprise à des dommages et intérêts pour un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Or cette entreprise est maintenant en liquidation judiciaire avec un mandataire nommé. Puis-je demander à faire condamner le mandataire liquidateur de l'entreprise à me verser les dommages et intérêts ?

Merci.

Par **P.M.**, le **04/02/2019** à **21:54**

Bonjour,

Il faudrait prévenir le Conseil de Prud'Hommes de la mise en liquidation judiciaire pour que le mandataire judiciaire et l'AGS puissent être assignés avant l'audience...

Par **LeConcorde**, le **05/02/2019** à **14:39**

Merci de votre réponse très rapide.

Si je comprends bien si l'AGS est assigné au même titre que le mandataire on peut les faire condamner solidairement ?

Par **P.M.**, le **05/02/2019** à **15:51**

Bonjour,

L'AGS étant susceptible d'intervenir en cas d'insuffisance d'actif en garantie des salaires, elle est intéressée par le Jugement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...